

FORMULAIRE DE DECLARATION D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE
Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du code de commerce à

<p>AMF Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS</p> <p>Tél. : 01 53 45 62 48 / 77 Fax : 01 53 45 62 68</p>

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce et de l'article 222-12-5 du règlement général de l'AMF, les sociétés dont des actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé publient sur leur site Internet et transmettent à l'AMF, à la fin de chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital social s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Ces sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue au 1 de l'article L. 233-8 du code de commerce.

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**
 - * Nom et Prénom : GONTIER François
 - * Tel : 01.53.83.95.60. Fax : 01.53.83.95.74. Email : fgontier@eem-group.com

- **Société déclarante :**
 - * Dénomination sociale : **ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR**
 - * Adresse du siège social : 48, Ave Victor Hugo – 75116 PARIS

Marché Réglementé (Eurolist) : *Compartiment C*

1. **Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante :** **3.250.000**
2. **Nombre total de droits de vote théoriques de la société déclarante :** **3.869.033**
 - Nombre total de droits de vote exerçables **3.838.558**
 - * Origine de la variation : droits de vote double
 - * Date à laquelle cette variation a été constatée : 18 octobre 2011

Lors de la précédente déclaration en date du 4 juillet 2011

- * le nombre total d'actions était égal à : 3.250.000
- * le nombre total de droits de vote était égal à 3.410.515

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

NON

Fait à Paris le 19 octobre 2011


François GONTIER
Président Directeur Général